

# Mémoire

---

*Mémoire présenté au Comité spécial sur la réforme électorale  
Parlement du Canada*

*Teresa LeGrand  
Ottawa (Ontario)  
Octobre 2016*

## Résumé

Le présent mémoire fait part d'une histoire personnelle qui explique les raisons pour lesquelles une Canadienne non partisane accorde énormément d'importance à la réforme de notre système électoral, et présente un point de vue individuel quant à la meilleure voie à suivre aux fins d'examen par le Comité.

Recommandation n° 1 : Les éléments clés ci-après devraient façonner le nouveau système électoral du Canada :

- tous les votes ont de l'importance, cela suppose un haut niveau de proportionnalité à l'issue des scrutins et constitue un facteur essentiel à l'amélioration de la participation des citoyens;
- le nouveau système devrait miser sur les forces de celui actuellement en place (une représentation directe par un ou plusieurs membres et un haut niveau de confiance dans l'intégrité du système);
- le nouveau système devrait éviter toute complexité inutile (dans le bulletin de vote et le calcul des résultats);
- toutes les régions du pays devraient être représentées au gouvernement et au moins à un caucus de l'opposition.

Recommandation n° 2 : Le simple ajout d'une préférence alternée (ou un vote préférentiel) à notre système actuel nous laisserait quand même avec un système où le vainqueur rafle tout (vote alternatif), lequel risque de créer des disparités encore plus importantes dans le résultat des élections que le Système majoritaire uninominal à un tour. Ce n'est pas là le système que le Canada devrait adopter.

Recommandation n° 3 : Le Canada devrait adopter une forme de représentation proportionnelle mixte et combler les sièges supplémentaires régionaux au moyen d'un système de candidats arrivés en second. Ce modèle conserve ce que notre système a de mieux à offrir, tout en y ajoutant une certaine proportionnalité et en minimisant les disparités régionales. Il est simple, fournit une représentation directe et ne repose pas sur les listes des partis. Il peut être mis en œuvre d'ici 2019.

Recommandation n° 4 : La tenue d'un référendum avant 2019 n'est pas souhaitable et peut s'avérer impossible. Toutefois, le Comité pourrait envisager de recommander la tenue d'un référendum ou d'un plébiscite à un moment ultérieur, après la mise en œuvre du nouveau système promis pour 2019.

Premièrement, j'aimerais profiter de l'occasion pour remercier tous les membres du Comité pour leur travail sur cette question qui est si cruciale pour l'amélioration de la démocratie au Canada. Je tiens à vous remercier tout particulièrement pour le temps que vous avez consacré à l'écoute des renseignements et des points de vue fournis par des experts du monde entier et des Canadiens de l'ensemble du pays, dont moi-même.

J'ai suivi de près les travaux du Comité, entendu la plupart des témoignages et profité du fait que j'habite à Ottawa pour assister en personne aux réunions. Sachant ce que vous avez entendu, je ne répéterai pas les nombreux arguments expliquant les raisons pour lesquelles notre système électoral doit être amélioré. Je partagerai plutôt mon histoire personnelle qui vous fera comprendre pourquoi la réforme électorale me tient à cœur. Je vous présenterai ensuite mon point de vue quant à la meilleure voie à suivre, que je soumets à votre examen.

J'estime être non partisane. J'ai appuyé différents partis en période d'élections et constaté, de façon générale, que mes opinions personnelles se situent quelque part entre les positions des divers partis. J'ai soutenu des politiques de tous les partis quelle que soit leur allégeance, et je me suis opposée à d'autres. Malgré mon manque d'appartenance politique, je suis très engagée à l'égard de la démocratie canadienne. J'ai été scrutatrice pour la plupart des élections fédérales et provinciales pendant plus d'une décennie, et j'ai agi comme bénévole dans le cadre d'initiatives visant à informer et à encourager les jeunes électeurs.

Vous vous rappelez certainement que nous avons eu trois élections fédérales très rapprochées il n'y a pas longtemps. Il s'agissait pour notre famille d'une période où les enfants allaient à l'école, acquéraient des connaissances sur le Canada et suivaient les premières élections dont ils se souviendraient. À l'époque, les discussions à la table de cuisine sur les élections et d'autres événements de l'actualité étaient chose courante dans notre famille.

Mon fils a dit quelque chose durant l'une d'elles qui m'a beaucoup touchée, à un point tel que je peux établir un lien direct entre ce commentaire et les raisons qui m'incitent à rédiger ce mémoire au Comité. Voyez-vous, nous vivons dans une « circonscription sûre » – Ottawa-Sud – l'une des nombreuses au Canada où la façon de voter, ou même le fait de voter ou non, ne change pas vraiment grand-chose au résultat d'une élection.

Avant que nos enfants aient 18 ans, nous disions toujours que nous étions quatre, mais que nous n'avions que deux votes, il nous fallait donc décider à la table de cuisine de quelle façon nous allions exercer le droit de vote familial. Mon fils se souvenait des discussions que nous avions eues deux ans plus tôt et a dit quelque chose comme ceci : « Pourquoi nous donner la peine de discuter à ce sujet? Nous savons déjà qui va gagner dans notre circonscription, alors la façon dont nous votons n'a aucune importance. »

Ouah! Venant de la bouche d'un enfant d'environ dix ans, j'ai été frappée de plein fouet. Il avait raison. Participer simplement pour la forme ne suffit pas. Comment pouvais-je lui dire que voter est important si cela ne fait aucune différence? Participer au processus démocratique de notre pays devrait être plus significatif, voter devrait avoir une incidence. Il faudrait aussi que les gens puissent voter avec sincérité, ne pas se sentir contraints de recourir à un vote stratégique de sorte que le candidat qu'ils affectionnent le moins ait moins de chances d'être élu.

Cette expérience m'a incitée à me renseigner sur les systèmes électoraux et les mouvements de réforme électorale au Canada et à l'étranger. J'ai joint le Mouvement pour la représentation équitable au Canada et

commencé à faire du bénévolat pour soutenir la réforme électorale, plus particulièrement la représentation proportionnelle.

D'innombrables sondages ont révélé que près de 70 % des Canadiens sont généralement favorables à l'idée de la représentation proportionnelle. Ce soutien général ne se traduit pas nécessairement par un intérêt dans les détails, ce qui n'a rien d'étonnant; il s'agit d'un sujet complexe, et seuls les politiciens et les personnes qui s'intéressent vivement aux systèmes électoraux veulent vraiment en connaître les rouages.

Même parmi les partisans actifs de la réforme électorale, être non partisan est quelque peu étrange. À partir de l'expérience que j'ai acquise des élections ainsi que de l'étude des systèmes électoraux et des mouvements de réforme au cours de la dernière décennie, je sou mets le point de vue ci-après à l'examen du Comité. J'ai tenté de l'harmoniser avec le sentiment général de 70 % des Canadiens qui veulent tout simplement un meilleur système électoral davantage représentatif et un gouvernement plus civil et plus coopératif.

De nombreuses propositions sont à l'étude en ce qui a trait aux systèmes électoraux que le Canada peut adopter. Toutefois, il n'existe en fait que deux « familles » de systèmes électoraux : les systèmes où le vainqueur rafle tout et les systèmes de représentation proportionnelle. Entre ces deux familles, il existe de nombreuses variantes et différents degrés de proportionnalité, diverses façons de structurer les scrutins, ainsi que différents niveaux de contrôle qu'exerce un parti sur les candidats et les listes.

Le simple ajout d'une préférence alternée (ou un vote préférentiel) à notre système actuel nous laisserait quand même avec un système où le vainqueur rafle tout (qu'on qualifie souvent de vote alternatif [VA]), lequel risque de créer des disparités encore plus importantes dans le résultat des élections. L'Australie est la seule grande démocratie qui adopte actuellement ce système (pour les élections de la Chambre basse). La situation politique récente en Australie est extrêmement partisane et les élections donnent lieu à des changements de gouvernements majoritaires de gauche à droite qui ne cessent de se défaire des politiques du parti précédent. Même la presse d'affaires australienne réclame maintenant une réforme électorale.

Ce n'est pas la voie que doit suivre le Canada. Elle sert toutefois à démontrer qu'un « gouvernement majoritaire » n'est pas synonyme de « stabilité » en matière gouvernementale. Dans le même ordre d'idées, un « gouvernement minoritaire » et une « coalition » ne signifient pas nécessairement un manque de stabilité. Il faut éviter de jouer avec les mots et d'utiliser la désinformation pour susciter des discordes si le Canada doit réaliser les objectifs de ce projet de réforme électorale à temps pour les élections de 2019.

Parmi la multiplicité de systèmes de représentation proportionnelle proposés, il importera d'évaluer l'harmonisation des systèmes avec les valeurs démocratiques énoncées dans la motion instituant le mandat du Comité. D'après ce que j'ai lu des rapports présentés jusqu'à présent, il ne semble pas y avoir une indication claire des principes auxquels les Canadiens tiennent le plus. De mon point de vue, en me fondant sur mes recherches personnelles et sur les témoignages recueillis, ce qui suit devrait constituer des éléments clés :

- tous les votes ont de l'importance, cela suppose un haut niveau de proportionnalité à l'issue des scrutins et constitue un facteur essentiel à l'amélioration de la participation des citoyens;

- le nouveau système devrait miser sur les forces de celui actuellement en place (une représentation directe par un ou plusieurs membres et un haut niveau de confiance dans l'intégrité du système);
- le nouveau système devrait éviter toute complexité inutile (dans le bulletin de vote et le calcul des résultats);
- toutes les régions du pays devraient être représentées au gouvernement et au moins à un caucus de l'opposition, évitant ainsi les situations où les partis (et leurs militants) de certaines régions sont écartés et se sentent de plein droit sous-représentés au Parlement.

Plusieurs témoins ont défendu ce dernier point avec éloquence, en l'associant à l'unité nationale. L'un des plus grands échecs du système actuel, c'est sa création de disparités régionales, en soulignant les différences et en ignorant les intérêts communs entre les Canadiens de tout le pays. De plus, tous les grands partis et leurs militants en tireraient profit : les conservateurs qui ont été écartés dans les Provinces maritimes et les grandes régions urbaines, les libéraux et les néo-démocrates qui sont depuis longtemps sous-représentés dans les Provinces des Prairies malgré un appui considérable et les verts partout au Canada.

Conformément à ces points, je préférerais personnellement une forme de représentation proportionnelle mixte (RPM). Voilà le genre de système que la plupart des rapports canadiens ont recommandé (p. ex. la Commission du droit du Canada – 2004 rapport annuel) et l'expérience de la Nouvelle-Zélande fournit un modèle éloquent de réforme. La variante que je préfère comblerait les sièges supplémentaires régionaux au moyen d'un système de candidats arrivés en second (inspiré du modèle allemand).

Ce modèle conserve ce que notre système a de mieux à offrir, tout en y ajoutant une certaine proportionnalité et en minimisant les disparités régionales. Il est simple, fournit une représentation directe et évite le problème épineux des listes des partis, qu'un grand nombre de personnes dénoncent. De plus, ce système devrait aider tous les partis en gardant certains de leurs joueurs clés à la Chambre des communes, au lieu de les perdre dans des luttes serrées locales et qu'ils soient éliminés dans une région, comme nous avons pu le constater pour différents partis dans le cadre de plusieurs élections.

Il est possible de mettre en œuvre ce système à temps pour les élections de 2019. Une possibilité consisterait à présenter le nouveau système à l'aide des limites de 2011 et à accorder les 30 sièges restants comme étant des sièges supplémentaires. Cette étape transitoire vers les élections de 2019 laisserait le temps d'apporter des modifications au système et permettrait d'améliorer la proportionnalité et la distribution des sièges à temps pour l'élection fédérale subséquente.

Certains pourraient dire que cette solution n'est pas réalisable parce que la RPM est une politique du NPD. En réponse à cette objection, j'aimerais signaler que le NPD n'a pas inventé la RPM. Le NPD et le Parti vert ont adopté ce modèle comme politique parce que pratiquement toutes les études sérieuses ont recommandé la RPM pour le Canada. Même si le Parti vert était assurément avantagé, à juste titre, les résultats pour le NPD pourraient différer davantage dans l'ensemble du pays. L'important, c'est qu'il serait plus équitable pour tous les partis.

La RPM est un système bien connu qui fonctionne parfaitement dans plusieurs secteurs de compétence, surtout pour les démocraties de Westminster qui ont effectué une transition à partir d'un système majoritaire uninominal à un tour (SMUT). Je crois qu'il s'agit de la meilleure solution pour le Canada. Toutefois, si le

Comité refuse d'appuyer un système de RPM, plusieurs versions d'un compromis canadien pourraient être acceptables pour de nombreux partisans de la représentation proportionnelle.

Par exemple, l'idée d'élections dans une circonscription plurinomiale urbaine au moyen du vote unique transférable (VUT) jumelée à des circonscriptions uninominales rurales (au moyen du SMUT ou du VA) est valable et serait purement canadienne. Cela pourrait satisfaire ceux qui s'opposent à la RPM pour des raisons partisans, ainsi que les défenseurs des préférences alternées. Elle serait cependant plus complexe à réaliser et supposerait que tous les Canadiens n'éliraient pas leurs représentants de la même façon. « Purement canadien » s'entend également d'un système inconnu qui n'a pas été évalué dans d'autres territoires de compétence.

On a beaucoup parlé de la question référendaire. Les référendums ont constitué une part importante du processus de la Nouvelle-Zélande et je serais susceptible d'appuyer cette procédure dans des circonstances semblables. Toutefois, étant donné que le gouvernement s'est engagé à remplacer le SMUT d'ici 2019, je ne crois pas qu'il soit possible ou souhaitable d'organiser un référendum portant sur une proposition d'ici 2019.

J'appuie la position de la ministre Monsef, à savoir qu'un référendum n'est pas le meilleur outil de consultation des Canadiens sur des questions complexes, et qu'il est vulnérable aux campagnes partisans négatives. Si je peux faire valoir la possibilité d'un compromis canadien et d'une proposition unanime pour la réforme électorale, je suggère que le Comité envisage de recommander la tenue d'un référendum ou d'un plébiscite à un moment ultérieur, après la mise en œuvre du nouveau système promis pour 2019.

Enfin, puisque mon avis a été sollicité sur ces points, je ne soutiens pas le vote obligatoire (mais j'appuie les efforts de participation accrus d'Élections Canada) et je doute que la technologie soit suffisamment éprouvée et sûre pour envisager le vote en ligne à l'heure actuelle (même si cet outil peut être utile pour les plébiscites non obligatoires). Mener une enquête plus poussée sur les technologies de vote en ligne (et disposant des ressources nécessaires) devrait faire partie du mandat d'Élections Canada, dans l'optique de présenter le vote en ligne ultérieurement.

J'ajouterai ceci : je suis grandement en faveur d'abaisser l'âge de voter à 16 ans. En Ontario, les jeunes suivent des cours d'éducation civique en 10<sup>e</sup> année. Pour bon nombre d'entre eux, il s'agit d'une réalité très lointaine à laquelle ils ne peuvent participer, ils ne s'y intéressent donc pas. Je suis convaincue que le taux de participation des jeunes électeurs s'améliorerait globalement si l'habitude de voter pouvait s'installer pendant qu'ils fréquentent l'école secondaire, et le programme d'éducation civique paraîtrait plus pertinent à ceux qui doivent le suivre.

Je souhaite aux membres du Comité des discussions et une collaboration productives au cours des prochains mois qui seront très chargés. J'espère sincèrement que les intérêts partisans seront mis de côté et que vous pourrez élaborer un rapport unanime recommandant un nouveau système électoral de représentation proportionnelle dont bénéficieront tous les Canadiens.